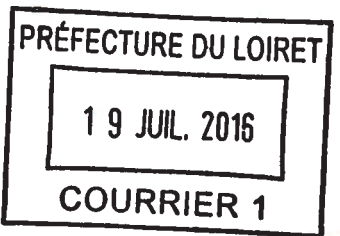




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2016

48/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Elysaabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre
HENRY

ABSENT EXCUSE : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes
de Sologne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a transmis aux Maires
de la Communauté de Communes le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils
municipaux délibèrent pour donner leur avis avant le 31 mars 2016.

Vu la délibération du 9 janvier 2016 de la commune de Marcilly en Villette,

Vu la délibération du 25 janvier 2016 de la commune d'Ardon,

Vu la délibération du 5 février 2016 de la commune de La Ferté St-Aubin,

Vu la délibération du 22 février 2016 de la commune de Ménestreau en Villette,

Vu la délibération du 26 février 2016 de la commune de Sennely ,

Vu la délibération du 15 mars 2016 de la commune de Ligny le Ribault,

Considérant que chaque commune a émis un avis favorable, excepté la commune de Sennely qui s'est
abstenue d'émettre un avis, sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des
Portes de Sologne,

Vu l'avis des comités techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 juillet 2016

